

Atténuation de la double imposition économique avec la deuxième réforme de l'imposition des entreprises

<u>Situation : dividende</u>	<u>Actuellement</u>	<u>Réforme II</u> Fortune privée	<u>Réforme II</u> Fortune commerciale
Société			
Bénéfice avant impôts	500	500	500
./. Impôts de la société (30/130)	23% (115)	23% (115)	23% (115)
Bénéfice après impôts	385	385	385
Actionnaire			
Distribution de dividendes	385	385	385
./. Exonération fiscale des dividendes	0%	40%	50%
Imposable	385	231	193
./. Impôts personnel 40%	40%	40%	40%
+ Exonération fiscale des dividendes	0	154	193
Disponible net pour l'actionnaire	231	293	308
Imposition globale	269	207	192
Imposition globale en %	54%	41%	38%

<u>Situation : salaire</u>	<u>Actuellement</u> sans frais forfaitaires	<u>Actuellement</u> avec frais forfaitaires
Bénéfice avant impôts	108% 500	118% 500
./. Salaire brut complémentaire	100% (463)	100% (430)
./. Charges sociales employeur (uniquement AVS-AC)	8% (37)	8% (35)
./. Frais de représentation	0%	5%10% (35)
Résultat de la société	0	0
Salaire brut	463	430
./. Charges sociales employé	6% (28)	6% (26)
Salaire net	435	404
./. Impôts personnel 40%	40% (174)	40% (162)
+ Frais de représentation	0	35
Disponible net pour l'actionnaire	261	277
Imposition globale	239	223
Imposition globale en %	48%	45%

N.B.: Ces comparaisons devraient être nuancées par l'imposition sur la fortune composée de la participation dont la valeur fiscale s'accroît en fonction de ses rendements accrus.

La distribution des dividendes à une fortune commerciale est grevée des charges y afférentes.